



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question écrite n° 120404

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les orientations de la politique familiale. Si, depuis 2002, une politique familiale ambitieuse a été mise en oeuvre, notamment à travers la prestation d'accueil du jeune enfant et le développement de l'offre de crèches, le soutien de la famille, cellule de base de la société, demeure une priorité. Force économique, sociale et culturelle, responsable de l'éducation des enfants, la famille garantit l'équilibre démographique de notre pays, comme l'ont démontré les récentes statistiques relatives aux taux de natalité en France. Cependant, la multiplication des contraintes économiques et sociales - double activité professionnelle, frais de déplacements professionnels en hausse, difficulté de concilier vie professionnelle et familiale, multiplication des familles recomposées et monoparentales - exige une nouvelle réponse des pouvoirs publics aux attentes des familles. Il lui demande quelles orientations concrètes le Gouvernement entend donner à la politique familiale pour les années à venir. Il aimerait savoir si le Gouvernement est notamment disposé à soutenir un véritable salaire parental déjà suggéré par sa proposition de loi n° 1525 du 8 avril 2004 permettant aux mères de famille qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants de continuer à percevoir des droits à la retraite et de bénéficier d'un accès aux formations professionnelles leur permettant de reprendre une activité lorsque les enfants s'autonomisent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120404

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2591